

ÉDUCATION • LES DÉBATS SUR L'ÉDUCATION

« Faire du brevet l'examen de l'entrée en seconde, c'est la fin programmée du collège unique »**TRIBUNE****Claude Lelièvre**

historien

La réforme du brevet voulue par l'ancien ministre de l'éducation Attal ferait du collège une propédeutique au lycée, observe, dans une tribune au « Monde », l'historien Claude Lelièvre. Il relève que la politique éducative « est désormais loin de l'horizon d'un certain libéralisme "avancé" ».

Publié aujourd'hui à 06h30 | Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés

📖 Cette tribune paraît dans « *Le Monde de l'éducation* ». Si vous êtes abonné au Monde, vous pouvez vous inscrire à cette lettre hebdomadaire [en suivant ce lien](#).

Invité à préciser ce qu'il entendait par « *libéralisme avancé* », le président de la République Valéry Giscard d'Estaing (« VGE ») déclarait, sur RTL, le 20 mai 1975 : « *Il y a dans la pensée de gauche des éléments positifs importants dont je compte bien m'inspirer ; ce qui fait que, dans l'action libérale avancée, il y a beaucoup d'idées de gauche qui doivent être mises en œuvre.* »

Quelques-unes d'entre elles ont alors défrayé la chronique : création d'un secrétariat à la condition féminine, loi Veil sur l'IVG, abaissement de l'âge de la majorité à 18 ans, regroupement familial pour les immigrés, collège unique.

On aurait pu penser qu'avec son antienne du « *en même temps* », la présidence d'Emmanuel Macron s'inscrirait dans cette filiation. On voit clairement qu'il n'en est rien. La loi Veil sur l'IVG a été adoptée avec l'appui de l'ensemble des députés de gauche le 20 décembre 1974 et une minorité de parlementaires de droite.

A contrario, la récente loi sur l'immigration a été adoptée avec l'appui de l'ensemble des députés du Rassemblement national. Par ailleurs, Michelle Perrot, la grande spécialiste de l'histoire des femmes, a pu se dire « *scandalisée* » par les propos d'Emmanuel Macron concernant l'affaire Depardieu.

Rupture avec la « tradition républicaine »

La conception du « collège unique » est une version française de l'« école de base » suédoise (sociale-démocrate), de la « *comprehensive school* » (travailliste), de la « *Gesamtschule* » (sociale-démocrate). Dans le cadre du « *libéralisme avancé* », le collège unique a été voulu et porté personnellement par Valéry Giscard d'Estaing, mais a rencontré de nombreuses oppositions, en particulier dans son propre camp politique. Encore en octobre 1991, Alain Juppé (alors secrétaire général du RPR) proclamait qu'il fallait « *casser le collège unique* ». Mais, dans son livre paru en vue de la campagne présidentielle de 2017, il ne prônait plus que quelques aménagements.

Lire aussi : [Brevet des collèges : la réforme de Gabriel Attal ou le choix d'une rupture avec l'histoire d'un examen vieux de 76 ans](#)

Marine Le Pen, elle, a proposé dans son programme pour l'élection présidentielle de 2022 une arme de « destruction massive » afin d'en finir avec le collège unique : « *Le diplôme national du brevet deviendra un examen d'orientation post-troisième.* » L'ex-ministre de l'éducation nationale, Gabriel Attal, a repris pour l'essentiel cette prescription en annonçant que le brevet serait désormais une condition nécessaire pour entrer en seconde (générale et/ou technologique?), ce qu'il n'a jamais été jusque-là. Faire du brevet l'examen de l'entrée en seconde, c'est choisir sans appel que le collège doit être une propédeutique au lycée, et non pas la deuxième phase d'une instruction obligatoire (pour tous).

C'est la fin programmée du collège unique et de son sens originel initié dans le cadre du libéralisme « avancé ». « VGE » avait été très net, en 2001 : « *Le débat doit se concentrer sur cette question : quels savoirs donner à cet ensemble de jeunes qui constituent un acquis culturel commun ? On n'a guère avancé depuis vingt-cinq ans. Au lieu d'avoir rabattu tout l'enseignement des collèges vers l'enseignement général, les rapprochant des classes de la 6^e à la 3^e des lycées d'autrefois, en un peu dégradé, il aurait mieux valu en faire une nouvelle étape de la construction du cycle scolaire.* »

Lire aussi : [Gabriel Attal annonce les mesures de son « choc des savoirs » aux enseignants](#)

Le renoncement aux ambitions portées par le libéralisme « avancé » dans certains domaines peut parfois aller plus loin et rompre non seulement avec le « libéralisme avancé » mais même avec la simple « tradition républicaine ». On peut en prendre pour exemple significatif la volonté réitérée constamment ces derniers mois par l'ex-ministre de l'éducation nationale d'aller vers une forte « labellisation » ministérielle des manuels scolaires.

Le choix des manuels scolaires, question vive

La question du choix des manuels scolaires a été une question vive lors de l'instauration de l'école républicaine et laïque, sous la III^e République. Le 6 novembre 1879, le directeur de l'enseignement primaire, Ferdinand Buisson, dans une note adressée à Jules Ferry, indique qu'« *il y aurait de graves inconvénients à imposer aux maîtres leurs instruments d'enseignement* » et qu'« *il n'y en a aucun à leur laisser librement indiquer ce qu'ils préfèrent* ».

En conséquence, Jules Ferry signe, le 16 juin 1880, un arrêté qui fait largement appel au concours des maîtres et il souligne que « *cet examen en commun deviendra un des moyens les plus efficaces pour accoutumer les enseignants à prendre eux-mêmes l'initiative, la responsabilité et la direction des réformes dont leur enseignement est susceptible* ». Le 13 octobre 1881, une circulaire établit, pour les professeurs de collèges et lycées, des réunions mensuelles en leur confiant le choix des livres de classe.

Lire aussi | [Brevet des collèges 2023 : 89,1 % de réussite, en hausse de 1,4 point par rapport à 2022](#)

L'école républicaine instituée sous la III^e République s'est ainsi distinguée nettement de ce qui l'a précédée et de ce qui l'a suivie dans ce domaine. Par exemple, François Guizot, ministre de l'instruction publique en 1833, a fait paraître des manuels scolaires officiels dans les cinq matières principales de l'école primaire. Et, dès l'arrivée de Philippe Pétain au pouvoir, un décret du 21 août 1940 a mis un terme à l'attitude libérale qui avait prévalu : ce décret ne traite plus de la liste « *des livres propres à être mis en usage* » mais de celle « *des livres dont l'usage est exclusivement autorisé* ».

A la Libération, le 9 août 1944, une ordonnance annule « *tous les actes relatifs à l'interdiction de livres scolaires ou instituant des commissions à l'effet d'interdire certains livres* ».

En miroir, on peut rappeler la réponse du ministre de l'éducation nationale Alain Savary à une question écrite de parlementaires en avril 1984 à propos d'un manuel incriminé : « *Le ministre ne dispose pas du pouvoir d'injonction lui permettant de faire retirer ni même de faire amender un ouvrage. Il n'exerce aucun contrôle a priori sur le contenu des manuels scolaires et il n'a pas l'intention de modifier la politique traditionnellement suivie à cet égard. Il n'existe pas de manuels officiels, pas plus qu'il n'existe de manuels recommandés ou agréés par le ministère de l'éducation nationale. Il y a eu dans le passé des tentatives allant dans ce sens, avec risques de censure.* »

Oui, dans bien des domaines, on est désormais loin de l'horizon d'un certain libéralisme « avancé » qui se voulait « moderniste » : ce qui se profile, c'est presque sans fard un libéralisme « d'attardés » plus ou moins assumé.

🗣 **Claude Lelièvre** est l'auteur de *L'Ecole d'aujourd'hui à la lumière de l'histoire* (Odile Jacob, 2021).

Claude Lelièvre (historien)

Le Monde Ateliers

Découvrir

Cours du soir

Immersion dans l'économie du crime

Cours du soir

Comment regarder un tableau

Cours en ligne

De Maria à Diva, l'Opéra à travers la Callas

Voir plus

Partenaires